

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Deuxième séance de la session régulière du mois de décembre 2018 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu ordinaire des séances lundi le 17 décembre 2018 à 19 h 11, à laquelle sont présents les conseillers (ère) Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Jonathan Fleury, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Sylvain Privé ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 18-289

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 18-290

ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE - 3 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 18-291

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

SUITE ITEM « RÉS. 18-291/LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER - APPROBATION »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, et d'autoriser leur paiement au montant de 967,118.27 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire ***CPT\LT\2018\12***.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

De la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une copie de la résolution no 2018-12-327 concernant le refus de cette Municipalité sur la proposition d'une nouvelle grille tarifaire des activités de loisirs de la Ville de Trois-Rivières et le maintien du principe d'utilisateur-payeur.

Du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Direction général de la Mauricie-Centre-du-Québec, un accusé de réception de la résolution no 18-228 du Conseil municipal concernant la réduction de vitesse à 70 km/h sur une section du boulevard Trudel Ouest et de la rue Notre-Dame.

De la MRC de Maskinongé, une copie d'un avis public établissant le calendrier annuel des séances du Conseil de la MRC pour l'année 2019.

De la MRC de Maskinongé, une copie d'un avis public établissant le calendrier annuel des séances du comité administratif de la MRC pour l'année 2019.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS - RESSOURCES HUMAINES

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Rés. 18-292

EMBAUCHE

ATTENDU QUE suite à la vacance prévue du poste Directeur des travaux publics, le Conseil municipal a confié au Directeur général le mandat de la gestion du processus d'embauche en vue de combler le poste (Rés. 18-244);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a analysé les recommandations du comité de sélection et qu'il est d'avis que monsieur Stéphane Laroche possède les compétences et les qualifications requises pour occuper le poste de Directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Boniface;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Stéphane Laroche au poste de Directeur des travaux publics de la Municipalité à compter du 14 janvier 2019, selon le traitement ainsi que les conditions d'embauche convenus lors du processus d'embauche et que le Maire et le Directeur général sont autorisés à signer le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DOSSIERS ADMINISTRATIFS - RESSOURCES HUMAINES »

CONTREMAÎTRE SPÉCIALISÉ DE VOIRIE

Rés. 18-293

EMBAUCHE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé à la création du poste de contremaître spécialisé de voirie et autorisé le début du processus d'embauche en vue de combler le poste (Rés. 18-266);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a analysé les recommandations du comité de sélection et qu'il est d'avis que monsieur Mario Samson possède les compétences et les qualifications requises pour occuper le poste de Contremaître spécialisé de voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Mario Samson au poste de Contremaître spécialisé de voirie à compter du 18 décembre 2018, selon le traitement ainsi que les conditions d'embauche prévu dans la convention collective des membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de Saint-Boniface (CSN) et que le Maire et le Directeur général sont autorisés à signer le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

Rés. 18-294

SERVICE PREMIÈRE LIGNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de Service Première Ligne proposée le 4 décembre 2018 par l'étude légale « Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. », à compter du 1er janvier 2019, pour un montant forfaitaire annuel de 2 550 \$, plus débours et taxes. Ce contrat se renouvellera à chaque année en appliquant une augmentation annuelle de 2%, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1er octobre de chaque année.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÉGIE DE TRANSPORT EN COMMUN DE SHAWINIGAN

QUOTE-PART 2019

Rés. 18-295

ADHÉSION & AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité au service spécial de transport adapté pour personnes handicapées pour l'année 2019 ainsi que le paiement de la quote-part relativement à ce service qui représente un montant approximatif de 15 482 \$ à verser à la Régie de transport en Commun de Shawinigan.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS FINANCIERS

PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX

TAXE D'ACCISE 2014 À 2018

Rés. 18-296

APPROBATION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DOSSIERS FINANCIERS »

MARGE DE CRÉDIT POUR INVESTISSEMENTS

Rés. 18-297

RENOUVELLEMENT

ATTENDU QU'en raison de l'existence de délais incompressibles entre la réalisation des projets, la réception des aides financières et le financement permanent, il est nécessaire de disposer de liquidités à court terme afin d'honorer les engagements de la Municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la Municipalité possède une marge de crédit destinée aux projets d'investissements autorisés pour un montant maximal de 10 881 000 \$ et portant intérêt au taux variable préférentiel;

ATTENDU QUE le montant maximal de cette dernière avait été augmenté en 2017 en prévision de la réalisation de plusieurs projets de travaux en 2017 et 2018 simultanément avec le projet majeur d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE le financement permanent d'une partie desdits projets ainsi que le report dans le temps par rapport aux prévisions 2017 du projet de l'assainissement des eaux usées permet de revoir à la baisse les besoins de liquidités temporaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de renouvellement de la Caisse Desjardins de Saint-Boniface relativement à un contrat de crédit variable d'un maximum de 7 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel et étant remboursable selon les modalités prévues à l'offre de financement ou au contrat de crédit soumis à la Municipalité ou qui pourront être convenues entre la caisse et les personnes autorisées à signer le ou les contrats de crédit et de garantie au nom de la Municipalité.

Il est également proposé et résolu que le Conseil municipal autorise le Maire et la Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité le ou les contrats de crédit ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT NO 491 (TAXATION)

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019.

PROJET

Monsieur le conseiller Stéphane Normandin dépose le projet de règlement no 491 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019.

SUITE ITEM « DOSSIERS FINANCIERS »

SCRUTIN RÉFÉRENDATAIRE CONSULTATIF (ARÉNA)

DÉPÔT CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE

La Secrétaire-trésorière procède au dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement concernant le scrutin référendaire consultatif pour l'aréna concernant la résolution no 18-276 sur la question suivante :

« Êtes-vous en accord avec la volonté du Conseil municipal d'augmenter de 40 000 \$ la subvention annuelle consentie à la Corporation de Développement Communautaire de St-Boniface pour le fonctionnement de l'aréna et d'augmenter de 250 000 \$ son cautionnement de l'emprunt de cette dernière? »

Elle y atteste que :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de **3,791**.

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de **390**.

Le nombre de demande faite a été de **14**.

La résolution est donc réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

La procédure d'enregistrement a été tenue le 11 décembre 2018 et le certificat relatif à cette procédure a été émis et signé le même jour par la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier.

DOSSIERS DU SERVICE DES INCENDIES

GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Rés. 18-298

RENOUVELLEMENT - ENTENTE

ATTENDU QU'un comité de négociation avait été formé;

ATTENDU QU'une entente de principe est intervenue dans la négociation du Guide des conditions de travail des pompiers à temps partiel le 12 décembre 2018;

ATTENDU QUE le comité de négociation a présenté aux membres du Conseil le contenu et la teneur du guide des conditions de travail des pompiers à temps partiel;

ATTENDU QUE le comité de négociation recommande aux membres du Conseil l'acceptation du guide des conditions de travail des pompiers à temps partiel;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé et accepté le guide des conditions de travail des pompiers à temps partiels tel que négocié;

SUITE ITEM «RÉS. 18-298/RENOUVELLEMENT CONDITIONS DE TRAVAIL POMPIERS »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte l'entente de principe concernant le guide des conditions de travail des pompiers à temps partiel couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 et autorise le Maire et le Directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents relatifs à ladite convention collective et/ou à sa mise en œuvre.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

ÉQUIPE DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Rés. 18-299

RENOUVELLEMENT - ENTENTE

ATTENDU QU'un comité de négociation avait été formé;

ATTENDU QU'une entente de principe est intervenue dans la négociation du Guide des conditions de travail de l'équipe d'intervention en désincarcération le 11 décembre 2018;

ATTENDU QUE le comité de négociation a présenté aux membres du Conseil le contenu et la teneur du guide des conditions de travail de l'équipe d'intervention en désincarcération;

ATTENDU QUE le comité de négociation recommande aux membres du Conseil l'acceptation du guide des conditions de travail de l'équipe d'intervention en désincarcération;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé et accepté le guide des conditions de travail de l'équipe d'intervention en désincarcérations tel que négocié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal accepte l'entente de principe concernant le guide des conditions de travail de l'équipe d'intervention en désincarcération couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 et autorise le Maire et le Directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents relatifs à ladite convention collective et/ou à sa mise en œuvre.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

EXCAVATRICE

Rés. 18-300

RÉPARATION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie « Nortrax Québec Inc. » au montant 14 325 \$ + taxes concernant les travaux nécessaires pour remettre en état une des excavatrices de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS »

CHEMIN DU LAC-DES-ÎLES

Rés. 18-301

ÉMONDAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie « *DEX Bergeron* » au montant de 180 \$/h (avant taxes) plus frais de transport de 250 \$ (avant taxes) pour un maximum de 35 h concernant le transport de machinerie et le déboisement sélectif d'arbres encombrants sur le chemin du Lac-des-îles suite à la tempête du 27 novembre 2018.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER D'URBANISME

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Rés. 18-302

RENOUVELLEMENT - MANDATS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal renouvelle les mandats de messieurs Jean-Pierre Caron, Jean-Paul Lemay et Richard Gélinas comme membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour un terme de deux (2) ans soit du 1er janvier 2019 au 1er janvier 2021.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER LOISIR ET CULTURE

POLITIQUE DE SUPPORT AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

Rés. 18-303

ANNULATION - POLITIQUE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté une politique de support aux activités sportives via la résolution no 34-15 à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 2 février 2015;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a autorisé la signature d'une entente intermunicipale relative au loisir et à la culture avec la Ville de Shawinigan via la résolution no 18-283 adoptée le 3 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil annule la politique de support aux activités sportives avec une date effective au 31 décembre 2019, puisque cette politique a perdu sa pertinence en regard de l'entente intermunicipale avec la Ville de Shawinigan relativement au loisir et à la culture.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

MUNICIPALITÉ D'ACCUEIL DU 2E SALON DES TOUT-PETITS

Rés. 18-304

CANDIDATURE

ATTENDU l'appel d'offres de MASKI en forme pour l'activité du Salon des Tout-Petits qui aura lieu le samedi 8 juin 2019, événement qui se veut un lieu de partage et de connaissance des organisations offrant des services aux parents d'enfants entre 0 et 5 ans;

SUITE ITEM « RÉS. 18-304/CANDIDATURE - MUNICIPALITÉ D'ACCUEIL »

ATTENDU QUE cette activité s'intègre avec la volonté du Conseil municipal d'ajouter une activité de nature culturelle à ses activités municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry résolu que le Conseil municipal propose la candidature de la municipalité de Saint-Boniface pour accueillir la 2e édition du Salon des Tout-Petits.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

• **MATCH DE HOCKEY & SENTIERS DE RAQUETTES**

Monsieur le conseiller Luc Arseneault invite la population à participer au match de hockey entre les Anciens Canadiens de Montréal et le Boum de Saint-Boniface qui se déroulera à l'aréna au mois d'avril prochain au profit d'organisations locales ainsi qu'à profiter des sentiers de raquettes nouvellement aménagés sur les terrains de la Municipalité.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 18-305

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière